



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 juin 2021



Bac 2021, 60% de lycéens toujours satisfaits, monsieur le Ministre ?

Rien n'est moins sûr ! La FCPE était en désaccord avec le maintien "mordicus" d'épreuves en présence, en soutenant la jeunesse dans sa demande de leur neutralisation, en particulier celle, initiatique et non préparée, du grand oral, et en militant pour qu'une nouvelle fois, au regard du contexte de l'année scolaire, le contrôle continu soit appliqué.

Non seulement les candidats ont dû plancher masque sur le nez, mais en plus, les dysfonctionnements ont été nombreux : certains candidats n'ont jamais reçu de convocations quand d'autres ont été convoqués à plusieurs dizaines de kilomètres de chez eux, sans qu'à aucun moment la question des transports ne se trouve anticipée ; des élèves se sont présentés au grand oral et se sont vus refoulés, n'étant pas dans le listing ; rappelons que des candidats n'ont pas eu la mise en place de leur tiers temps et que sur les quatre épreuves écrites que passent les candidats de la voie professionnelle, seules les deux meilleures notes seront retenues...

Des candidats des lycées publics se retrouvent à passer des épreuves dans des lycées privés confessionnels, pour la mise en place de ces examens nationaux, considérés comme un rite de passage vers l'âge adulte. Drôle de signal ou cadre prémonitoire d'un système éducatif toujours plus libéralisé ! Et cela sans compter la pression qui s'exerce sur les jeunes dans leur poursuite d'études quand près de 70 000 places manquaient l'an passé dans le supérieur ! Ou sur celles et ceux qui s'inquiètent de leur insertion professionnelle post-bac quand ils n'ont pas été accompagnés et soutenus, ou si peu, dans leur parcours scolaire sur ces deux dernières années.

Après 15 mois d'une crise sanitaire qui a aggravé les inégalités socio-scolaires et qui s'ajoute à une première année houleuse de mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, la FCPE se demande bien qui seraient les 60% de lycéens satisfaits de la réforme du baccalauréat qu'annonce monsieur le Ministre.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des

pouvoirs publics. Quelque 1 300 000
parents ont voté pour elle aux
dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillerrou :

06 82 81 40 82 /

fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse
de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)